



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des
droits de l'Homme (FEMDH)**

1^{ère} Consultation du Conseil des représentants

*Compte-rendu
Dimanche 14 mai 2006*

www.emhrf.org

TABLE DES MATIÈRES

1. Ouverture de la 1^{ère} Consultation du Conseil des représentants	3
2. Bilan de l'année 2005.....	4
2.1. <i>Présentation du rapport d'activité.....</i>	4
2.2. <i>Présentation du rapport financier.....</i>	5
2.3. <i>Discussion des rapports avec le Conseil des représentants.....</i>	6
a) Soutien politique et action de solidarité.....	6
b) Risques et garanties vis-à-vis des financements.....	6
c) Répartition du soutien financier.....	7
d) Délais et bénéficiaires des interventions.....	7
3. Actions à entreprendre en 2006-2007.....	8
3.1. <i>Présentation du plan d'action.....</i>	8
3.2. <i>Présentation du budget relatif au plan d'action.....</i>	8
3.3. <i>Discussion et suggestions portent sur le plan d'action et le budget</i>	9
a) Financements	9
b) Visites dans la région.....	9
c) Renforcement des partenariats internationaux	10
d) Confidentialité.....	10
e) Question relative au genre.....	10
4. Clôture de la 1^{ère} Consultation du Conseil des représentants	10

ANNEXES

ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR.....	12
ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS.....	13
ANNEXE 3: PROCÉDURES POUR LA CONSULTATION.....	16

1. Ouverture de la 1^{ère} Consultation du Conseil des représentants

Driss El Yazami, Président de la FEMDH, a ouvert la 1^{ère} Consultation du Conseil des représentants de la FEMDH¹ dimanche 14 mai 2006 en accueillant l'ensemble des participants à Madrid et rappelant les origines de sa création.

L'établissement de la Fondation a été approuvé par l'Assemblée générale du REMDH, réunie à Malte en décembre 2003². L'assemblée générale a donné mandat au Comité exécutif pour finaliser les statuts et inaugurer la Fondation. Ce dernier a adopté officiellement la version définitive des statuts lors de sa réunion ordinaire des 29-31 octobre 2004 à La Haye, et nommé sept des neuf membres du Conseil d'administration. Il a par ailleurs donné mandat au Président et au Directeur exécutif du REMDH de procéder à l'enregistrement de la Fondation. En octobre 2004, les autorités civiles danoises ont accepté les statuts de la Fondation, y compris le fait qu'un seul des sept ou neuf membres du Conseil d'administration soit de nationalité danoise.

Le Conseil d'administration est aujourd'hui composé de neuf membres qui s'efforcent d'être efficaces et rapides dans la prise de décision³.

Faisant écho à l'adoption par les Nations unies de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, le REMDH a annoncé officiellement l'établissement de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme le 9 décembre 2004.

Driss El Yazami a rappelé que le besoin d'un tel outil s'est fait sentir dès 1998 après l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme par l'assemblée générale des Nations unies. Certains pays avaient adopté cette déclaration avec des réserves sous la forme d'une déclaration interprétative qui en limitait ses effets alors même qu'elle n'était pas contraignante. Or, la majorité de ces États était issue de la rive sud-est de la méditerranée. Ces derniers souhaitaient avant tout limiter l'action des défenseurs des droits de l'Homme.

Les défenseurs des droits de l'Homme travaillent dans des conditions difficiles et dangereuses et sont sans cesse exposés au harcèlement et à l'intimidation dans la région. Ils sont l'objet de détention arbitraire, d'une surveillance policière constante, d'interdictions de se déplacer à l'étranger, de licenciements, d'écoutes et de coupures de leurs communications téléphoniques, de violences physiques, de mesures de harcèlement à l'encontre de parents, de menaces et d'actes de vandalisme, et de campagnes de diffamation dans la presse, etc.

Cet outil fut un rêve à réaliser pour beaucoup de défenseurs des droits de l'Homme. En effet, un soutien matériel et non plus seulement moral des personnes, organisations et groupes qui travaillent à la promotion et à la défense des droits de l'homme dans la région se sont révélés impératifs. Il a vu le jour grâce à l'intervention décisive du REMDH qui en a impulsé sa création tout en lui donnant les moyens de son autonomie et de son indépendance.

La réunion du Conseil des représentants de la Fondation a pour objectif de faire le point et évaluer la première année d'exercice et identifier les enjeux et priorités des années à venir.

¹ Le Conseil des représentants est composé des membres ordinaires, individuels et associés du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. Le Conseil des représentants reçoit et discute le rapport d'activité et le budget de la Fondation ainsi que le programme des actions futures. Le Conseil des représentants a un rôle consultatif auprès du Conseil d'administration.

² Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, Sixième Assemblée générale, Malte, 5-7 décembre 2003, <http://www.euromedrights.net/usr/00000011/00000012/00000042/00000099.pdf>

³ Deux des membres du Conseil d'administration n'ont pu être présents à cette réunion, Bahey El Din Hassan et Hanny Megally, en raison d'obligations professionnelles les retenant à l'étranger.

Avant de débiter la séance, le Président de la Fondation a soumis à approbation des représentants la nomination d'un(e) président(e) de séance et de rapporteurs. Il a rappelé que la réunion des représentants se déroule sous l'autorité du (de la) Président(e) de séance concernant l'ordre des orateurs, la durée des discours et les questions relatives au bon déroulement. Les rapporteurs quant à eux supervisent le processus de consultation en général et plus particulièrement les procédures d'approbation et/ou de vote⁴.

Khadija Cherif (Association tunisienne des femmes démocrates) a été désignée présidente de séance. Søs Nissen (Rehabilitation and Research Center for Torture Victims) et Mohammed Zeidan (Arab Association for Human Rights) ont été quant à eux désignés rapporteurs de cette séance de travail⁵.

2. Bilan de l'année 2005

2.1. Présentation du rapport d'activité

Christine M. Merkel, Vice-présidente de la FEMDH, a présenté le rapport d'activité⁶ qui dresse, dans le cadre de ses chapitres 1 et 2, le bilan de ses activités. Elle a par ailleurs rappelé que le rapport d'activité ne mentionne ni les noms des personnes et organisations, ni le nom des pays dans un souci de protection des bénéficiaires des interventions de la Fondation.

Cinq tendances ont été identifiées au vu des demandes reçues au cours de l'année 2005. La Fondation a notamment réagi de manière flexible et rapide à :

- Des demandes concernant des organisations des droits de l'Homme confrontées au problème du gel de leur compte et à d'autres pressions associées,
- La situation des défenseurs des droits de l'Homme souffrant de graves problèmes de santé en raison des années d'emprisonnement qu'ils ont subis,
- La situation des petites organisations qui comptent beaucoup sur le bénévolat dans la région. Il leur est en effet difficile d'accéder aux financements disponibles en raison des procédures rigoureuses mises en place par les principaux bailleurs de fonds,
- Des demandes provenant d'organisations qui sont particulièrement reconnues pour leur action en faveur des droits de l'Homme mais qui ont fait face à des problèmes pour développer leurs activités en raison d'un manque de ressource/temps/compétences,
- La nécessité d'éviter la duplication des actions. C'est la raison pour laquelle la Fondation consulte les principales organisations de la région afin d'assurer une distribution équitable et effective des fonds dans la région.

A titre d'exemple, la Fondation a apporté une assistance urgente (plafond situé autour de 5,000 euros) à :

- Un cas lié à des problèmes de santé,
- Un cas lié à la nécessité pour une association de réunir l'ensemble de ces membres rapidement en raison d'une situation instable dans le pays,
- Un cas lié au blocage des fonds d'une organisation afin de lui permettre de poursuivre ses activités,

⁴ Cf. Annexe 3, Procédures relatives à la Consultation du Conseil des représentants.

⁵ Sur accord des représentants, les débats ont été enregistrés pour faciliter la prise de note et le compte rendu de cette réunion.

⁶ Le rapport d'activité 2005 est disponible sur le site internet de la Fondation en anglais, français et arabe : <http://www.emhrf.org/13>

- Un cas lié à l'imminence de lancer une campagne de sensibilisation à la situation des droits de l'Homme dans un pays.

Au titre de ses interventions ordinaires (l'assistance se situe en général autour de 5,000 à 10,000 euros avec un plafond à 40,000 euros), la Fondation a apporté une assistance financière à :

- Un cas de collecte d'informations destinées à être diffusées sur un site Internet,
- Un cas de soutien à une jeune association souhaitant restructurer son processus de travail et moderniser son organisation interne,
- Un cas concernant des projets innovants en matière de formation aux droits de l'Homme,
- Un cas concernant une organisation mettant en œuvre un projet sensible visant à aider les détenus en prison et certaines personnes à visiter leurs proches détenus dans des zones interdites d'accès ainsi qu'un autre projet relatif au retour des corps de personnes décédées,
- Un cas concernant une organisation fournissant un soutien médical et psychologique à long terme et des services de réhabilitation à des victimes. Les principaux donateurs internationaux s'étaient retirés du pays portant ainsi atteinte à la continuité et la durabilité de ses activités,
- Un cas concernant une organisation apportant une assistance juridique aux victimes de violations des droits de l'Homme.

Dans le cadre des dix demandes financées au cours de l'année 2005, la Fondation a participé dans trois cas au soutien de la vie démocratique des associations. Les petits financements ont en effet soutenu la tenue d'assemblées générales statutaires. Dans d'autres cas, le soutien a permis de mettre en place un outil structurant permettant d'engager une dynamique des activités.

Pour apporter quelques éléments de déchiffrement, il a été rappelé que :

- Au total une quarantaine de demandes ont été reçues en 2005. Certaines d'entre elles ont donc été refusées. Un travail de vérification, d'écoute et de discussion avec les demandeurs est réalisé à chaque fois en amont, pendant et en aval par le Secrétariat de la Fondation,
- Un strict principe de confidentialité est appliqué à chaque cas, ce qui explique que les noms des bénéficiaires ne sont pas mentionnés dans les rapports. Cependant, les bailleurs de fonds sont informés de manière transparente des financements octroyés,
- Les organisations dont les membres du Conseil d'administration sont issus ne sont pas autorisées à formuler de demande à la Fondation.
- La prise de décision nécessite une autoévaluation car le processus d'apprentissage est un exercice continu. Le Conseil d'administration discute donc de manière régulière du suivi et de l'évaluation des financements octroyés.

Christine M. Merkel a enfin rappelé que la tâche de maintenir et développer le travail de la Fondation est de la responsabilité du Conseil d'administration, du Secrétariat à Copenhague, mais également celle de l'ensemble des membres du REMDH qui ont appuyé les activités de la Fondation grâce à leurs conseils et soutiens réguliers.

2.2. Présentation du rapport financier

Eskil Trolle, Trésorier de la FEMDH, a présenté le rapport financier⁷ 2005 de la Fondation. Il a rappelé que la stratégie économique de la Fondation prévoit que 2/3 du budget soit consacré aux subventions aux droits de

⁷ Le rapport financier 2005 est disponible sur le site internet de la Fondation en anglais, français et arabe: <http://www.emhrf.org/13>

l'Homme, les frais de fonctionnement devant être limités à 1/3. Ce cheminement doit se faire au cours des trois prochaines années.

Dans le cadre de ses revenus, la Fondation a bénéficié des généreuses contributions de l'Agence suédoise pour la coopération et le développement international - SIDA (38%), de l'Agence danoise pour la coopération internationale - DANIDA (32%) et du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas (environ 30%).

Dans le cadre de ses dépenses, la Fondation a redistribué une majorité de ses ressources en faveur des organisations et défenseurs des droits de l'Homme (plus de 75%), le reste se répartissant entre les salaires, per diem, dépenses relatives aux activités et dépenses administratives. Cette répartition est principalement liée à l'économie importante réalisée dans le cadre du personnel (le directeur exécutif n'ayant pas encore été recruté).

Enfin, le profit de la Fondation en 2005 s'est élevé à 1,600 euros environ.

2.3. Discussion des rapports avec le Conseil des représentants

Les questions posées lors de la consultation du Conseil des représentants⁸ et les réponses apportées par le Conseil d'administration ont été regroupées ci-dessous par thème par souci de clarté et de concision.

a) Soutien politique et action de solidarité

La Fondation peut-elle faire intervenir les médias et entreprendre des actions de solidarité pour apporter un soutien complémentaire aux défenseurs des droits de l'Homme ?

La Fondation ne se consacre qu'au soutien matériel des défenseurs des droits de l'homme, conformément à la mission que l'assemblée générale du REMDH s'est fixée à Malte. Le soutien moral et médiatique est pris en charge par d'autres organisations, telles que le REMDH et l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

Dans quelles mesures envisage-t-elle de coopérer avec d'autres institutions dans ce domaine ?

La Fondation n'a pas vocation à dupliquer le travail réalisé par d'autres institutions dans ce domaine. Elle travaille de manière complémentaire avec ces institutions et encourage leur action dès lors que c'est nécessaire. Il y a déjà eu deux cas pour lesquels la Fondation a coordonné son action avec celle d'autres institutions et a transféré les candidats auprès de ces dernières plus à même de soutenir leur situation.

b) Risques et garanties vis-à-vis des financements

Quelles sont les garanties prises par la Fondation pour garantir que l'argent arrive en toute transparence aux personnes ciblées et qu'il est utilisé de manière adéquate ?

Le Conseil d'administration et le Secrétariat de la Fondation ont pour mission de s'assurer que les financements sont octroyés aux personnes et organisations ciblées. Des mesures de précaution sont prises et un certain nombre d'informations est collecté avant, pendant et après. La Fondation dispose par ailleurs d'un vaste réseau de contacts de confiance dans la région. Enfin, plusieurs obligations en termes

⁸ Les principaux intervenants étaient les suivants: Redwan Ziadeh, Damascus Center for Human Rights Studies (Syrie) ; Anne-Laurence Lacroix, Organisation mondiale contre la torture (Suisse) ; Akram Al-Bunni, Civil Society Comitities (Syrie) ; Ali Zeidan, Libyan League for Human Rights (Libye) ; Ali Diwan, Irak Association for Human Rights (Danemark) ; Hussain Shaban, Arab Organisation for Human Rights (Royaume-Uni) ; Mokhtar Trifi, Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (Tunisie) ; Mohammed Rahali, Ligue algérienne des droits de l'Homme (Algérie) ; Aktham Naisseh, représentant individuel (Syrie) ; Naser Al-Ghazali, Damascus Centre for Theoretical and Civil Rights Studies (Syrie - Suède) ; Nizam Assaf, Amman Centre for Human Rights Studies (Jordanie) ; Caroline Stainier, représentante individuelle (Belgique).

de rendu des comptes sont prescrites dans les contrats de financement et un suivi régulier des bénéficiaires est entrepris par le Secrétariat et le Conseil d'administration. La Fondation se réserve par ailleurs le droit de demander le remboursement dès lors que l'objet du contrat n'a pas été respecté. Si la Fondation est amenée à prendre des risques, ces derniers sont mesurés. La Fondation reste un outil flexible mais les bénéficiaires doivent se responsabiliser.

Quelles sont les garanties prises par la Fondation pour éviter que le soutien financier n'accroisse les risques qui pèsent sur les bénéficiaires ?

La première des garanties est la confidentialité relativement à la révision des candidatures, aux contacts avec l'organisation et d'autres institutions, à la prise de décision et au transfert du financement. La confidentialité est également un principe qui s'applique à l'ensemble des documents rendus publics. Ces derniers ne comportent ni noms, ni pays, ni montant. Les contributions de la Fondation n'ont à ce jour pas créé plus d'ennuis aux bénéficiaires.

Dans quelles mesures la Fondation intègre-t-elle le risque de corruption dans son approche ?

Même si dans la plupart des pays de la région, le financement extérieur est prohibé, un seul cas déplorable de corruption a été recensé et sanctionné sur les cinq dernières années sur plus de cinq cent organisations dans la région. Le volume des sommes allouées par la Fondation limite par ailleurs sérieusement les risques de dérapage. Dans certains cas exceptionnels, la Fondation prend le risque de faire confiance à une institution ou un individu mais celui-ci est mesuré. Le risque est partagé et la responsabilisation est un principe applicable à tous. Les bénéficiaires des financements ont à ce titre fait preuve de solidarité et se sont responsabilisés vis-à-vis de leurs obligations au cours de l'année.

c) Répartition du soutien financier

Quel est le pourcentage d'assistance individuelle par rapport à l'assistance institutionnelle ?

La Fondation enregistre un seul cas d'assistance individuelle et neuf cas d'assistance institutionnelle en 2005.

Quel est le pourcentage d'assistance urgente par rapport à l'assistance ordinaire ?

La moitié des interventions a été apportée dans l'urgence au cours de l'année. A l'avenir, la Fondation envisage d'intervenir sur une trentaine de cas annuellement (une dizaine d'interventions en urgence et une vingtaine pour le soutien institutionnel).

Quid de la représentation par genre ? Y a-t-il des statistiques sur le pourcentage de femmes bénéficiaires ?

Aucune représentation statistique par genre n'a été réalisée en 2005 mais la Fondation publiera des statistiques à l'avenir afin de préserver la confidentialité tout en favorisant une certaine transparence.

d) Délais et bénéficiaires des interventions

Quel est le délai pour obtenir un soutien en cas d'urgence et de non urgence ?

Dans le cadre d'une décision dans l'urgence, le délai d'intervention est de 10 jours maximum, celui-ci pouvant être raccourci en cas de danger imminent pesant sur la vie des personnes. Les demandes ordinaires sont examinées lors des réunions du Conseil d'administration qui ont lieu deux ou trois fois par an. Les dates des réunions sont publiées sur le site internet.

Les financements peuvent-ils bénéficier aux membres du REMDH ?

Oui mais les financements ne sont pas seulement limités aux membres du REMDH. En 2005, la moitié des financements a été attribuée à des organisations et individus non membres du REMDH. La Fondation est un outil au service du mouvement des droits de l'Homme au sens large dans la région.

3. Actions à entreprendre en 2006-2007

3.1. Présentation du plan d'action

Lynn Welchman, membre du Conseil d'administration de la FEMDH, a présenté le plan d'action pour 2006-2007⁹. Elle a précisé que les actions décrites dans ce plan étaient proposées en réponse à l'évaluation conduite par la Fondation au cours de l'année 2005 et qu'il était donc indispensable d'en discuter avec le Conseil des représentants.

a – De nombreux défenseurs des droits de l'homme sont confrontés à de graves problèmes de santé en raison de mesures de privation de liberté, de harcèlement, de restriction à leurs droits et de mauvais traitements. Une aide financière peut être envisagée, soit en contribuant à la création ou au renforcement d'institutions nationales chargées de la gestion de ces problèmes spécifiques, soit en fournissant directement des fonds aux défenseurs des droits de l'homme concernés par ces problèmes. Sur cette question, quelle serait pour la Fondation la meilleure stratégie ?

b – Le mandat de la Fondation euro-méditerranéenne ne prévoit pas qu'elle fournisse un "financement relais", mais la Fondation n'est pas indifférente aux problèmes financiers qui frappent de façon subite certaines organisations, dont la plupart sont plus ou moins empêchées de poursuivre leurs activités dans la région. La question de la pertinence d'un tel soutien a été soumise au Conseil des Représentants pour discussion.

c - Les visites dans des pays prioritaires de la région auraient pour objet d'identifier et de rencontrer les bénéficiaires potentiels de l'aide de la Fondation dans les pays du sud-est de la Méditerranée, de façon à pouvoir répondre de manière stratégique aux besoins des organisations et des défenseurs des droits de l'homme dans ces pays. Quels devraient-êtr le nombre et le statut prioritaire de ces visites ?

d – Les efforts en faveur de la collaboration et du renforcement des partenariats internationaux permettraient de fournir une aide efficace, aussi bien politique que financière, aux militants de la région. Cette démarche permettrait d'accroître l'efficacité des initiatives existantes et d'éviter la duplication des actions déjà entreprises par d'autres organisations. Une liste indicative des partenaires potentiels et actions (telles que l'organisation d'une table ronde avec des institutions ayant une action proche de celle de la Fondation ; demande d'adhésion à l'European Foundation Centre) a été remise au Conseil des représentants. La question de la pertinence de cette action a été soumise au Conseil des représentants pour discussion.

⁹ Le plan d'action peut être obtenu par les participants sur demande auprès du Secrétariat de la Fondation.

e – Par ailleurs, la Fondation projette de préparer et de finaliser sa stratégie de financement. Les activités de collecte de fonds seront essentiellement destinées à identifier les donateurs, permettant ainsi de diversifier les sources de financement pour la Fondation et d'assurer suffisamment de ressources à l'avenir. La due diligence sera le principe applicable à toute recherche de financement et la Fondation mettra en place des procédures claires et transparentes en la matière. Cette question a également été soumise au Conseil des représentants pour discussion.

3.2. Présentation du budget relatif au plan d'action

Eskil Trolle, Trésorier de la FEMDH, a présenté le budget relatif au plan d'action 2006-2007¹⁰. Il a informé les participants que la FEMDH se préparait à fonctionner avec un budget annuel d'environ 550 000 euros en 2006 et 650 000 euros en 2007.

La FEMDH s'attend à recevoir un nombre croissant de demandes, et projette donc d'augmenter le nombre de financements pour la période 2006-2007. Le budget a été établi de façon à pouvoir faire face à une dizaine de demandes urgentes – pour 15 à 20 demandes ordinaires par an.

De plus, la FEMDH a l'intention de solliciter des fonds auprès d'un certain nombre d'institutions publiques et privées, dans le but de diversifier ses sources de financement et d'être ainsi en mesure de fonctionner avec un budget dont les 2/3 seraient alloués aux financements aux droits de l'Homme et 1/3 à la gestion administrative, selon un calendrier sur trois ans. La Fondation examinera les possibilités de coopération avec des fondations et institutions privées, et avec des agences publiques (Norvège, Finlande, Irlande, Espagne, Italie, Canada, etc.).

3.3. Discussion et suggestions portant sur le plan d'action et le budget

Les questions posées et les suggestions faites par le Conseil des représentants¹¹, de même que les réponses apportées par le Conseil d'administration ont été regroupées ci-dessous par thème par souci de clarté et de concision.

a) Financements

Questions:

Comment choisissez-vous les gouvernements auprès desquels vous sollicitez des fonds ?

Les gouvernements sont choisis sur une base pragmatique, et en fonction du principe de due diligence, que le Conseil d'administration s'efforce de ne pas trahir. Le Conseil d'administration a décidé, dans l'état actuel des choses, de ne pas solliciter de fonds auprès des institutions gouvernementales américaines.

Pourquoi le budget de la présente consultation est-il si élevé ?

Le montant de cette réunion est défini en coordination avec le REMDH. La FEMDH paye 1/5 du coût total de la réunion.

¹⁰ Le budget relatif au plan d'action peut être obtenu sur demande auprès du Secrétariat de la Fondation.

¹¹ Les principaux intervenants étaient les suivants : Mokhtar Trifi, Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (Tunisie); Caroline Stainier, représentante individuelle (Belgique); Akram Al-Bunni, Civil Society Comities (Syrie); Khemais Ksila, Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie – CRLDHT (Tunisie); Anna Bozzo, représentante individuelle (Italie); Wadih-Ange Al-Asmar, SOLIDA (Liban); Nizam Assaf, Amman Centre for Human Rights Studies (Jordanie); Anne-Laurence Lacroix, Organisation mondiale contre la torture (Suisse); Redwan Ziadeh, Damascus Center for Human Rights Studies (Syrie); Ali Diwan, Irak Association for Human Rights (Danemark).

Suggestions:

La FEMDH ne pourrait-elle pas accorder un prêt plutôt qu'un financement, dans le cas où une organisation bien connue est confrontée à une crise financière soudaine ?

Il est problématique sur le plan juridique pour la Fondation de consentir un prêt. La Fondation n'a pas pour mandat d'avoir des actifs avec des institutions.

La FEMDH ne pourrait-elle pas instituer un prix décerné à titre individuel afin d'éviter les pressions gouvernementales ?

Certaines organisations internationales décernent déjà des prix aux défenseurs des droits de l'homme, et la Fondation s'efforce autant que possible d'éviter la duplication des actions de ces autres institutions. En outre, cela poserait problème sur le plan juridique, car la Fondation n'a pas pour mission de récompenser des militants pour leurs activités passées, mais d'aider ceux qui sont en danger et leur permettre de poursuivre leurs activités.

La FEMDH a-t-elle envisagé un placement en actions (Waqf) – un investissement commercial qui assurerait une source de financement tout en préservant son indépendance ?

L'idée d'un éventuel placement fera l'objet de discussions ultérieures au sein du Conseil d'administration.

b) Visites dans la région

Suggestions:

Au cours de cette consultation, les représentants ont exprimé différentes opinions sur la possibilité d'effectuer des visites dans la région. Certains ont suggéré d'utiliser des contacts fiables dans chaque pays plutôt que d'y envoyer des membres du Conseil d'administration. D'autres ont insisté sur la nécessité de se rendre sur place, sachant que le mandat de la Fondation consiste à prendre le risque d'aider de nouvelles organisations ou des organisations émergentes mal connues, afin de procéder à une évaluation de leurs besoins.

Les préoccupations budgétaires sont prises en considération par le Conseil d'administration. En outre, le Conseil a déjà recours à des contacts de confiance dans la plupart des pays de la région, et les visites se limiteraient à deux par an dans des pays prioritaires.

La FEMDH ne pourrait-elle pas nommer un comité de suivi (constitué de membres du REMDH et autres) qu'il serait possible de consulter sur des actions/des activités spécifiques ?

La possibilité de consulter un comité de suivi sera étudiée par le Conseil d'administration, considérant que la Fondation doit avant tout garder une certaine souplesse, et ne pas devenir trop bureaucratique.

c) Renforcement des partenariats internationaux

Suggestion: *La complémentarité des actions devrait être renforcée, en particulier sur les questions relatives à l'identification des partenaires et des demandeurs, de façon à obtenir une évaluation fiable.*

Cette question est considérée comme prioritaire par le Conseil d'administration. La Fondation a déjà pris contact avec d'autres institutions internationales pour échanger des informations et des avis.

d) Confidentialité

Suggestion: Serait-il possible de consacrer une petite partie du budget à l'amélioration de la confidentialité et de la sécurité des communications internes, tout en partageant les informations pertinentes avec le public en général?

La Fondation est sur le point de lancer son propre site internet, et ses principales activités sont également mentionnées dans le bulletin d'information du REMDH, diffusé auprès de ses membres. La Fondation travaille aussi à un système de cryptage susceptible d'assurer la sécurité des communications avec les demandeurs/bénéficiaires, et entre le Secrétariat et le Conseil d'administration.

e) Question relative au genre

Suggestions:

Les militantes des droits de l'homme victimes de violence dans la région sont dans une situation particulièrement précaire. La FEMDH devrait intégrer le principe de la généralisation de la parité dans ses programmes, ses activités et ses structures.

Les femmes ont la possibilité tout autant que les hommes de bénéficier d'une aide financière de la part de la FEMDH. Les questions du genre et de la défense des droits des femmes sont des questions cruciales pour la Fondation.

4. Clôture de la 1^{ère} Consultation du Conseil des représentants

La première consultation du Conseil des représentants a été officiellement close par Khadija Cherif, Présidente de séance, et Driss El Yazami, Président de la Fondation, qui ont remercié tous les participants pour leurs précieuses contributions. Ils ont souligné l'importance et l'intérêt d'une telle réunion, qui constitue un espace non seulement pour des débats officiels mais pour des discussions informelles, des discours et des propositions d'actions futures émanant des représentants à l'attention des membres du Conseil.

La Fondation n'est pas un donateur ordinaire, et a établi à cet égard des priorités claires et précises. Les défenseurs des droits de l'homme dans la région sont soumis à des pressions extrêmes, et le plus important est de les soutenir efficacement.

Ils ont noté le caractère constructif de la consultation, qui a permis de discuter des activités antérieures mais aussi de passer en revue les autres actions possibles. L'une des questions importantes soulevées à cette occasion a porté sur les besoins énormes dans la région en matière de réhabilitation des défenseurs des droits de l'homme, anciens prisonniers d'opinion et victimes de torture. Une plate-forme chargée d'identifier les nouvelles tendances et les nouveaux besoins dans la région, en collaboration avec d'autres institutions préoccupées des mêmes problèmes, pourrait devenir indispensable dans un proche avenir.

Enfin, ils ont adressé des remerciements tout particuliers aux membres du personnel qui ont organisé et rendu possible cette première Consultation du Conseil des représentants.

ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR, PREMIÈRE CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

Consultation du Conseil des représentants de la FEMDH

Madrid, Dimanche 14 mai 2006

14.30-14.45: Ouverture de la consultation du Conseil des représentants

Driss El Yazami, Président de la FEMDH

14.45-15.00 : Election du (de la) Président(e) de séance et des rapporteurs pour la réunion

Driss El Yazami, Président de la FEMDH et membres du Conseil d'administration

- Nomination du (de la) Président(e) de séance par le Conseil d'administration
- Nomination de deux rapporteurs par le Conseil d'administration
- Approbation par le Conseil des représentants

15.00-16.00: Rapports d'activité et financier 2005 de la FEMDH

Président(e) de séance et Conseil d'administration

- Présentation du rapport annuel d'activité de la FEMDH
Christine M. Merkel, Vice-présidente de la FEMDH
- Présentation des comptes annuels de la FEMDH
Eskil Trolle, Trésorier de la FEMDH
- Discussion des deux rapports avec le Conseil des représentants
Président(e) de séance et Conseil d'administration

16.00: Pause café

16.15-18.00: Plan d'action et budget pour 2006-2007

Président(e) de séance et Conseil d'administration

- Présentation du plan d'action pour 2006-2007
Lynn Welchman, membre du Conseil d'administration
- Présentation du budget pour 2006-2007 relativement au plan d'action
Eskil Trolle, Trésorier de la FEMDH
- Discussion du plan d'action, du budget et des propositions avec le Conseil des représentants
Président(e) de séance et Conseil d'administration
- Autres points
Président(e) de séance et Conseil d'administration

18.00: Clôture de la consultation du Conseil des représentants

Président(e) de séance et Driss El Yazami, Président de la FEMDH

ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS, PREMIÈRE CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

Participants in the Consultation of the Council of Representatives 2006

-

Participants à la Consultation du Conseil des représentants 2006

BOARD / CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr.	Driss	El Yazami
Mrs.	Christine M.	Merkel
Mr.	Eskil	Trolle
Mrs.	Lynn	Welchman
Mr.	Kamel	Jendoubi
Mr.	Khémaï	Chammari

REGULAR REPRESENTATIVES / REPRÉSENTANTS ORDINAIRES

National:

ACSUR Las Segovias, Association for Co-operation with the South	Mr	José Moises	Martin
ADALAH, The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel Al-Haq	Ms	Orna	Kohn
Al Mezan Center for Human Rights	Ms	Nina	Attallah
Al-Urdun Al-Jadid Research Center (UJRC)	Mr.	Issam	Younis
Amman Center for Human Rights Studies	Mr.	Hani	Hourani
Arab Association for Human Rights (HRA)	Mr.	Nizam	Assaf
Arab Organisation for Human Rights	Mr.	Mohammed	Zeidan
Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM)	Mr	Hussain	Aziz Shaban
Association marocaine des droits humains (AMDH)	Ms	Rabia	Naciri Ghomari
Association tunisienne des femmes démocrates	Mr.	Amine	Abdelhamid
Beirut Bar Association	Mrs.	Khadija	Cherif
Bruno Kreisky Foundation for Human Rights	Mr.	Raymond	Chedid
B'Tselem	Mr	Stefan	Lütgenau
Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie	Ms.	Anat	Barsella
Comite pour le Respect des Libertés et des Droit des l'Homme en Tunisie (CRLDHT)	Mrs.	Nasséra	Dutour
Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT)	Mr	Khémaï	Ksila
Damascus Center for Theoretical and Civil Rights Studies	Mr.	Noureddine	Benticha
Danish Institute for Human Rights	Mr.	Naser	Al-Ghazali
Danish Institute for Human Rights	Mrs	Birgit	Lindsnæs
80.20 Education and Acting for a Better World	Mr	Klaus	Slavensky
	Mr.	Colm	Regan

Espace Associatif	Mr.	Alahrash	Alsadeeq
Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos	Ms	Luisa	Sirvent
Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR)	Mrs	Bahija	Ouezini
Foundation for Human & Humanitarian Rights Lebanon	Mr.	Hikmat	Deeb
Greek Committee for International Democratic Solidarity (EEDDA)	Mr.	Theocharis	Papamargaris
Human Rights Centre - University of Essex	Mr.	Iain	Byrne
Humanist Committee on Human Rights (HOM)	Mr.	Jan	De Vries
International Association for the Protection of Human Rights in Cyprus	Mr.	Eleftherious	Eleftherios
Iraqi Human Rights Society	Mr	Ali	Diwan
Libyan League for Human Rights	Mr.	Ali	Zeidan Mohamed
Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADH)	Mr	Mohammed	Rahali
Ligue des droits de l'Homme (LDH)	Mr.	Michel	Tubiana
Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH)	Mr.	Mokhtar	Trifi
Mediterranean Academy of Diplomatic Studies	Mr	Omar	Grech
Mouvement franco-libanais SOLIDA	Mr.	Wadih-Ange	Al-Asmar
Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)	Mr	Abdellah	El Oualladi
Palestinian Centre for Human Rights (PCHR)	Mr	Hamdi	Y. H. Shaqqura
Palestinian Centre for Human Rights (PCHR)	Mr.	Iyad	Al Alami
Palestinian Human Rights Organisation in Lebanon (PHRO)	Mr.	Mohamad Bassam	Hubeichi
Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims (RCT)	Ms	Inge	Margrethe Søs
Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims (RCT)	Mr.	Jan Ole	Haagensen
René Moawad Foundation	Mrs	Delphine	Compain
Rights and Freedom Association	Mr	Hayat	Hussein
Sisterhood is Global Institute (SIGI)	Ms	Lina	Alqurah
Swedish Refugee Aid (SWERA)	Ms	Eva	Hildegard Norstrom
TAPRI Mediterranean Studies Project	Mr	Tuomo	Melasuo
The Public Committee Against Torture in Israel	Mr	Louis	Frankenthaler

Regional :

Cairo Institute for Human Rights Studies	Mr	Moataz	El Fegiery
Centre for Media Freedom (CMF MENA)	Mr.	Said	Essoulami
Collectif 95 - Maghreb Egalité	Ms.	Caroline	Brac de la Perrière
Comité International Pour la Paix (CIPA)	Mr	Madjid	Benchikh

INDIVIDUAL REPRESENTATIVES/ REPRESENTANTS INDIVIDUELS

-	Mr.	Aktham	Naisse
-	Mr.	Jon	Rud
-	Mr.	Per-Olov	Stadig
-	Ms.	Caroline	Stainier
-	Mr.	Negad	Mohamed El-Borai
-	Mr.	Georges	Assaf
-	Ms.	Samira	Trad
-	Ms.	Anna	Bozzo

ASSOCIATE REPRESENTATIVES/ REPRÉSENTANTS ASSOCIÉS

Foundation for International Studies, Malta	Mr. Pascal	Briguglio
World Organization against Torture (OMCT)	Mrs Anne-Laurence	Lacroix

OBSERVERS/ OBSERVATEURS

Autonoma University of Madrid	Mrs Gema	Martin-Muñoz
Balkan Human Rights Network	Mrs Aida	Vezic
Balkan Human Rights Network	Mrs Snjezana	Ivandic
CCOO (Trade Union)	Mr. Isaís	Barrenada
Civil Society Comities (CSC)	Mr. Akram	Al- Bunni
Damascus Centre for Human Rights Studies	Mr. Redwan	Ziadeh
Danish Embassy in Madrid	Mrs. Marianne	Thomsen
EuroMed NGO Platform	Mr. Mourad	Allal
Ford Foundation	Mr. Yousry	Mustafa
Fundación Paz y Solidaridad	Mrs Maria	Romay Barja de Quiroga
Human Rights Institute of Catalonia (IDHC)	Mrs. Aida Maria	Guillén Lanzarote
Movement for Peace, Disarmament and Liberty (MPDL)	Mrs Marta	Iglesias López
Netherlands Ministry of Foreign Affairs	Mrs Judith	Maas
Poland International Helsinki Federation for Human Rights	Mrs Agata	Forys
Sisterhood is Global Institute (SIGI)	Mr Munir	Idaibes
Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)	Mrs Karin H.	Fyrk
-	Mr. Ahmad	Hissou
-	Mr Danial	Saoud
-	Mr. Ghayath	Naisse
-	Mr Iván	Martín

STAFF/ PERSONNEL

EMHRN Executive Director	Mr Marc	Schade-Poulsen
EMHRF Coordinator	Ms Anne-Sophie	Schaeffer

ANNEXE 3: PROCÉDURES POUR LA CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

Les présentes procédures sont une application des statuts de la Fondation. Elles viennent compléter les statuts. Aucune des dispositions des présentes procédures ne peuvent être interprétées en contradiction avec les statuts. En cas de difficultés d'interprétation, les dispositions statutaires prévalent.

1. Convocation du Conseil des représentants

Le Conseil des représentants doit être convoqué au moins 30 (trente) jours avant la réunion.

2. Ordre du jour de la réunion des représentants

Le Conseil d'administration de la FEMDH prépare l'ordre du jour de chaque consultation des représentants et le communique à l'ensemble des représentants au plus tard 30 (trente) jours avant la session.

Outre l'ordre du jour de la réunion des représentants, les documents suivants doivent être envoyés à chaque représentant :

- Le rapport annuel du Conseil d'administration sur les opérations et activités de la Fondation lors de l'année passée.
- Le rapport financier certifié de l'année passée
- Des propositions d'action, plan d'activité et budget pour l'année prochaine
- Les autres documents jugés nécessaires

3. La conduite des consultations

La réunion des représentants se déroule sous l'autorité du (de la) Président(e) de séance concernant l'ordre des orateurs, la durée des discours et les questions relatives au bon déroulement.

4. Consultation du Conseil des représentants

La Consultation comprend quatre parties différentes :

- La première partie est consacrée à la présentation du rapport d'activité et du rapport financier de la FEMDH concernant l'année précédente par le Conseil d'administration
- La seconde partie est consacrée à la présentation d'un plan d'activité et du budget pour l'année suivante par le Conseil d'administration
- La troisième partie est consacrée à la présentation de l'élection des membres du Conseil d'administration et de l'expert comptable
- La quatrième partie est consacrée à la présentation et à la discussion des propositions des représentants soumises au Secrétariat de la FEMDH

La réunion est présidée par le (la) Président(e) de séance et par le Conseil d'administration

Après élection du (de la) Président(e) de séance, le Conseil d'administration nomme deux rapporteurs et soumet cette nomination à approbation des représentants.

5. Election et responsabilités du (de la) Président(e) de séance

L'élection du (de la) Président(e) de séance a lieu avant la première partie de la consultation. Le Conseil d'administration nomme le (la) Président(e) et soumet cette nomination à approbation des représentants.

Le (la) Président(e) de séance a pour responsabilité de :

- Déclarer l'ouverture et la clôture de la consultation du Conseil des représentants
- Conduire les débats, gérer la liste des orateurs, prendre note de toutes les suggestions formulées et gérer l'ordre des propositions

6. Procédures de vote

Le Conseil des représentants joue un rôle consultatif à l'égard du Conseil d'administration.

Les approbations données lors de la consultation des représentants, si souhaitées par le Conseil d'administration pour la consultation, sont prises à la majorité simple des représentants présents lors de la réunion.

Chaque représentant, par l'intermédiaire de son (sa) délégué(e), dispose d'une seule voix seulement.

Le Conseil des représentants doit approuver la nomination du (de la) Président(e) de séance et des deux rapporteurs par main levée.

Les approbations par main levée doivent être comptabilisées par le Président et deux membres du Conseil d'administration, et le résultat doit être annoncé par le Président du Conseil d'administration.

7. Propositions

Il y a deux catégories de propositions :

- Les propositions concernant les activités de la FEMDH doivent être soumises par écrit dans une ou plusieurs langues de travail au Conseil d'administration au plus tard 22 (vingt-deux) jours avant la réunion des représentants.
- Les propositions relatives à des questions liées à l'existence de pressions ou risques sérieux pesant sur des organisations ou défenseurs des droits de l'Homme dans la région ayant eu lieu lors des deux mois précédant la réunion des représentants doivent être soumises par écrit dans une ou plusieurs langues de travail au Conseil d'administration au plus tard 22 (vingt-deux) jours avant la réunion des représentants. Dès lors que les pressions ou risques sérieux pesant sur des organisations ou défenseurs des droits de l'Homme ont débutés lors des trois semaines précédant la réunion, la proposition pourra être présentée au cours de la réunion.

Le Secrétariat doit transmettre les propositions à l'ensemble des représentants le plus rapidement, et si possible au plus tard 21 (vingt-et-un) jours avant la réunion.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que les propositions relativement semblables soient fusionnées et que celles qui se situent manifestement en dehors des compétences de la Fondation soient retirées de l'ordre du jour.

En présence de plusieurs propositions, le (la) Président(e) de séance doit décider de l'ordre dans lequel ces dernières seront discutées lors de la quatrième partie de la réunion.

8. Compte-rendu de la consultation des représentants

Un compte-rendu doit être rédigé lors de chaque consultation du Conseil des représentants. Il doit faire état des questions abordées et propositions faites.

Le compte-rendu doit être authentifié par le Conseil d'administration et envoyé aux représentants au plus tard 9 (neuf) semaines après la réunion.

Le compte-rendu doit être signé par le Président, le Trésorier et le directeur exécutif de la Fondation après approbation par le Conseil des représentants au début de la réunion suivante.

9. Langues

Les langues de travail de la Fondation, anglais, français et arabe, sont utilisées lors des réunions des représentants.

Un service d'interprétation simultanée dans les langues de travail est disponible lors de toutes les réunions des représentants.

Sur requête d'un représentant qui offre d'en couvrir les frais correspondants, la Fondation peut également, dans la mesure du possible, fournir un service d'interprétation simultanée à partir et vers la langue de ce représentant.

10. Invités et observateurs

Sur libre appréciation du Secrétariat et du représentant hôte, les membres peuvent, en concertation avec le Conseil d'administration, faire venir des invités lors de la consultation.

11. Services offerts

Le Secrétariat de la FEMDH distribuera tous les documents de la conférence aux délégués et fournira un service d'interprétation simultanée pour tous les débats lors de la réunion.